

Le plan régional « Sport, santé, bien-être » Occitanie vise à promouvoir et développer la pratique d'activités physiques comme facteur de santé publique et comme thérapeutique non médicamenteuse.

L'enjeu est de contribuer à la déclinaison et la mise en œuvre de ce plan sur la région Occitanie par le soutien des actions s'adressant à des publics identifiés comme prioritaires.

► Les bénéficiaires

- Les ligues ou comités régionaux et les comités départementaux des fédérations sportives
- Les associations locales ayant une action structurante reconnue
- Les associations locales œuvrant dans le domaine de la santé

► Les publics concernés

- Femmes enceintes et jeunes mamans
- Petite enfance
- Enfants scolarisés
- Etudiants
- Personnes âgées à domicile
- Personnes âgées en EHPAD
- Enfants en situation de surpoids et obésité
- Public vulnérable (MLI, précaire, sans emploi, carcéral ...)
- Public en entreprise
- Personnes en situation de handicap moteur, cognitif, psychique et mental
- Personnes atteintes d'une pathologie chronique (dont le cancer)

► Les critères d'éligibilité

- L'action doit correspondre à une démarche « sport santé »
- L'action doit s'adresser aux publics ciblés par le Plan régional « sport, santé, bien-être »
- L'action doit être pérenne
- L'action doit être structurante (pour le territoire, la discipline, le public)

Ne sont pas éligibles :

- les actions à caractère ponctuel exclusif (colloques, séminaires, journées « sport et santé »...) ne s'inscrivant pas dans un dispositif plus large d'action ;
- les actions locales (limitée à une commune par exemple) sans lien avec un projet territorial ;
- les actions de sensibilisation et d'information à caractère global ;
- les frais de fonctionnement de la structure ;
- les projets ne concernant pas le sport et santé.

► Comment faire une demande ?

- Remplir une fiche action dans votre dossier de demande de subvention via E-subvention
- Compléter et joindre la fiche spécifique « Sport, santé, bien-être »

Le Plan régional « sport, santé, bien-être » est co-piloté par la DRJSCS et l'ARS, chaque entité contribuant au financement d'actions, et ce en concertation. Afin d'éviter le cofinancement, les actions concernant la petite enfance, les étudiants, les personnes en situation de handicap cognitif, psychique et mental et les personnes âgées en EHPAD sont financées prioritairement, voire exclusivement, par l'ARS.

► Les référents des services déconcentrés de l'Etat

Service	Référent(e)	Adresse @	Téléphone
Occitanie (DRJSCS)	Olivier Coste	olivier.coste@drjscs.gouv.fr	04 67 10 14 80
Occitanie (DRJSCS)	Virginie Ducos	virginie.ducos@drjscs.gouv.fr	05 34 41 73 68
09 - Ariège (DDCSPP)	Arnaud Villemus	arnaud.villemus@ariege.gouv.fr	05 61 02 43 74
11 - Aude (DDCSPP)	Sylvain Crismanovich	sylvain.crismanovich@aude.gouv.fr	04 34 42 90 41
12 - Aveyron (DDCSPP)	Jean-Yves Tayac	jean-yves.tayac@aveyron.gouv.fr	05 65 73 52 34
30 - Gard (DDCS)	Francis Marchal	francis.marchal@gard.gouv.fr	04 30 08 61 62
31 - Haute-Garonne (DDCS)	Jacques Roisin	jacques.roisin@haute-garonne.gouv.fr	05 34 45 37 69
32 - Gers (DDCSPP)	Eric Alexis	eric.alexis@gers.gouv.fr	05 62 58 12 80
34 - Hérault (DDCS)	Michel Vidal	michel.vidal@herault.gouv.fr	04 67 41 72 67
46 - Lot (DDCSPP)	Eric Decharme	eric.decharme@lot.gouv.fr	05 65 20 56 64
48 - Lozère (DDCSPP)	Emmanuelle Solignac	emmanuelle.solignac@lozere.gouv.fr	04 30 11 10 00
65 - Hautes-Pyrénées (DDCSPP)	Rémy Cazenave	remy.cazenave@hautes-pyrenees.gouv.fr	05 62 46 42 26
66 - Pyrénées orientales (DDCS)	Patrick Wozniack	patrick.wozniack@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 35 73 14
81 - Tarn (DDCSPP)	Didier Cabanel	didier.cabanel@tarn.gouv.fr	05 81 27 53 61
82 - Tarn-et-Garonne (DDCSPP)	Patrick Gorinat	patrick.gorinat@tarn-et-garonne.gouv.fr	05 63 21 18 73